



Saint  
Léonard

# Elections communales 2020

## ELECTION TACITE (SANS SCRUTIN) EN SYSTEME MAJORITAIRE

### ELECTION DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article 205, alinéa 1, LcDP (loi sur les droits politiques du 13 mai 2004) et comme une seule liste a été déposée, **M. Nicolas Pralong est élu tacitement président de la commune de Saint-Léonard.**

### ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article 205, alinéa 1, LcDP (loi sur les droits politiques du 13 mai 2004) et comme une seule liste a été déposée, **M. Fabien Schwery est élu tacitement vice-président de la commune de Saint-Léonard.**

#### ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

  
Claude-Alain BETRISEY

Le secrétaire :

  
Stéphane BETRISEY

Saint-Léonard, le 20 octobre 2020